

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

Nom du produit : Tablette parfumée cerise noire 8%

Nom commercial : Tablette parfumée cerise noire

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Fondant à destination du grand public, destiné à être fondu dans un brûle-parfum.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise : **Bougies des Sens**
Adresse : 2 rue des cygnes
Ville : 67850 Herrlisheim
Pays : France
N° Tél. : +33 6 78 60 94 12
Email : bougies.des.sens67@gmail.com

1.1. Numéro d'appel d'urgence.

ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Mélange non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Mention de danger : Néant

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient : α,α -diméthylphényl acétate, 4-tert-butylcyclohexyl acétate, benzyl alcohol, benzaldéhyde, (R)-p-mentha-1,8-diene, pentadécane-15-olide, cinnamaldehyde. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un conteneur conformément à la réglementation.

2.3. Autres dangers.

Néant.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Dosage	Substances	N° CAS	N° EINECS / N° ELINCS	N° Enregistrement	Classification Règlement (CE) 1272 /2008
0.6152%	α,α -diméthylphényl acétate	151-05-3	205-781-3	01- 2120258394-51-XXXX	H315 Skin Irrit. 2 H412 Aquatic Chronic 3
0.6152%	benzyl alcohol	100-51-6	202-859-9	01-2119492630-38-XXXX	H302 Acute Tox. 4 ORAL H319 Eye Irrit. 2

TABLETTE CERISE NOIRE 8%

Version n° : v3
Date de révision : 12/08/2025

					H332 Acute Tox. 4 INHALATION
0,6152%	4-tert-butylcyclohexyl acetate	32210-23-4	250-954-9	01-2119976286-24-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
0,6152%	benzaldehyde	100-52-7	202-860-4	01-2119455540-44-XXXX	H302 Acute Tox. 4 ORAL H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H332 Acute Tox. 4 INHALATION H335 STOT SE 3 H335
0,1792%	(R)-p-mentha-1,8-diene [1]	5989-27-5	227-813-5	----	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H412 Aquatic Chronic 3
0,1232%	pentadecan-15-olide	106-02-5	203-354-6	01-2119987323-31-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; H411 Aquatic Chronic 2
0,0336%	cinnamaldehyde	104-55-2	203-213-9	01-2119950687-24-xxxx	Aquatic Chronic 3, H412; Skin Sens. 1A, H317; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 4 DERMAL H312;

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Pour le texte complet des phrases H ou des classes des catégories de danger mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation excessive, emmener la personne à l'air libre et la maintenir en position de repos. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment au moins 20 minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant une vingtaine de minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés.

Néant.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Néant.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteur de type poudre/mousse ou CO₂. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

La combustion libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers.

Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide de rideaux d'eau.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison prévue pour la lutte contre le feu.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique).
Eviter le contact avec la peau, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable...)
Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur. Si des chiffons sont utilisés pour éponger, s'en débarrasser rapidement par incinération, car des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée sont connus.
Nettoyer la poudre avec un aspirateur. Laver avec de l'eau et un détergent.
Elimination des gaz/fumées par projection d'eau.

6.4. Références et autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

En cas d'utilisation dans des locaux exigus et chauffés : Veiller à une aération suffisante.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Stockier à température constante, dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière, dans le récipient. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

7.3. Utilisation finale particulière.

Bougie parfumée.

7.4. Conseils d'utilisation.

Couper la mèche à 5mm avant chaque utilisation. Ne pas laisser la bougie allumée plus de 3 heures consécutives.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Non déterminé.

8.2. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

Non déterminé.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect	: solide
Couleur	: incolore
Odeur	: Fruitée - Fruits rouges - Gourmande
pH	: non approprié
Point de fusion	: non déterminé
Point d'ébullition	: non déterminé
Propriétés explosives	: pas explosif
Propriétés comburantes	: non déterminé
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité 20°C (d20/4)	: non déterminé
Indice de réfraction à 20°C	: non déterminé
Point éclair	: >100 °C
Viscosité	: non déterminé

9.2. Autres informations.

Néant.

10. STABILITE ET REACTIVITE.

10.1. Réactivité.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans les conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter.

Eviter les températures proches ou au-dessus du point éclair. Ne pas chauffer les récipients fermés.

10.5. Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions de stockage recommandées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

11.1.1. Toxicité aiguë :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.2. Irritation :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.3. Sensibilisation :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.4. Mutagénicité :

Cette information n'est pas disponible.

Les produits de la parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

12.1. Toxicité.

Cette information n'est pas disponible.

Pour toutes substances listées au paragraphe 3 et classées EH A1 et/ou EH C1, les M FACTOR sont égaux à 1.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Cette information n'est pas disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Cette information n'est pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Cette information n'est pas disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Cette information n'est pas disponible.

12.6. Autres effets néfastes.

Inconnu.

12.7. Classe de pollution des eaux

TABLETTE CERISE NOIRE 8%

Version n° : v3
Date de révision : 12/08/2025

WGK : néant.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Produit :

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Emballages contaminés :

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Information réglementaire	UN Number	Désignation officielle de transport	Classe	Groupe emballage	info	Marine polluant
ADR	Néant					
IATA	Néant					
IMDG	Néant					

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Pas d'information pertinente à ce jour.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique.

Pas de données disponibles à ce jour.

16. AUTRES INFORMATIONS.

17.

Indication des changements

V2 06/05/2024 : modification des coordonnées du fournisseur.

V3 12/08/2025 : Mise en conformité concernant l'utilisation détaillée du produit (section 1.2). Version mise à jour suite à une relecture de la classification CLP de la fragrance cerise noire, pour assurer la conformité avec l'article 31 du règlement REACH et le règlement CLP.

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe 3 :

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Toxicité par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au règlement (CE) n°19/07/2006 (REACH) et au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP), modifiés notamment par le règlement (UE) 2023/707.

TABLETTE CERISE NOIRE 8%

Version n° : v3

Date de révision : 12/08/2025

Texte complet des phrases H apparaissant au paragraphe 3 :

Codes de danger	Mentions de danger
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires

Date de création :

Date de version : 12/08/2025

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produit sur le lieu de travail. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Document généré informatiquement, valable sans signature.